

LE COMITÉ CENTRAL DE NÉGOCIATION DE LA SECTION LOCALE 100 D'UNIFOR



JERRY DIAS
Président national,
Unifor



SCOTT DOHERTY
Adjoint exécutif au
président national



TERRY MCKIMM
Président,
section locale 100



BRUCE SNOW
Directeur national
du secteur ferroviaire
d'Unifor



MYRIAM GERMAIN
Directrice locale,
Montréal, Unifor Québec



CHRIS GARROD
Vice-président,
section locale 100,
santé, sécurité et
questions législatives



**ASHOK
VENKATARANGAM**
Vice-président,
section locale 100,
Grands Lacs



JACQUES OUIMET
Vice-président,
section locale 100,
Saint-Laurent et Atlantique



CORY WILL
Vice-président,
section locale 100,
Prairies



ZOLTAN CZIPPEL
Vice-président,
section locale 100,
Rocheuses



RYAN DONALDSON
Représentant local,
section locale 100,
Prairies



JOHN AMERO
Représentant local,
section locale 100,
Grands Lacs



SIMON MOREAU
Représentant local,
section locale 100,
Saint-Laurent



JESSE JULIEN
Représentant local,
section locale 100,
Rocheuses



COMITÉ DE NÉGOCIATION DE LA SECTION LOCALE 100 D'UNIFOR

Convention collective de quatre ans : Du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022



SECTION LOCALE 100 D'UNIFOR DÉCEMBRE 2018

FAITS SAILLANTS

- Augmentations salariales
- Meilleurs avantages sociaux
- Congés de maladie payés
- Formation des apprentis

CONVENTION COLLECTIVE DE QUATRE ANS

Du 1^{er} Janvier 2019
au 31 Décembre, 2022

RECOMMANDATION

Le comité de négociation a négocié une entente de principe qui améliore les salaires, les conditions de travail et les avantages sociaux. Votre comité de négociation recommande à l'unanimité la ratification de cette entente de principe et vous invite à voter en faveur de cette recommandation.

UNIFOR • CN RAIL

RAPPORT SUR LES NÉGOCIATIONS

FAITS SAILLANTS DE L'ENTENTE DE PRINCIPE ENTRE UNIFOR ET LE CN RAIL

Message de Jerry Dias, président national d'Unifor

Ces négociations n'ont pas été faciles et lorsque nous avons entamé les pourparlers à Montréal au mois d'octobre, nous avons dit au CN que nos membres devaient partager les bénéfices. Le travail assidu de nos membres a fait du CN la compagnie prospère qu'elle est aujourd'hui. Le secteur ferroviaire est un secteur clé de notre syndicat, et le rôle qu'il joue est crucial pour l'économie canadienne. Le comité de négociation s'est assuré que le CN comprenait cela.

J'aimerais féliciter le comité de négociation de la section locale 100 qui a travaillé très fort au cours des deux derniers mois afin d'obtenir des gains importants pour les travailleuses et travailleurs du CN à l'échelle du pays. Le contrat est meilleur que ce que tout autre syndicat a obtenu :

- une hausse salariale de 11 p. cent répartie sur la durée de la convention collective,
- l'amélioration de l'ensemble des

- avantages en matière de soins de santé et de soins dentaires,
- de nouveaux congés de maladie,
- une nouvelle allocation de subsistance dans le Nord et une indemnité de déplacement au Campus du CN.



J'aimerais remercier tous les membres de la section locale 100 de votre incroyable soutien pendant ces négociations. Votre solidarité a fait une différence et a contribué à la conclusion d'une entente qui est maintenant la meilleure signée à ce jour avec le CN.

En solidarité avec votre comité de négociation, je vous recommande fortement de voter en faveur de la ratification de cette nouvelle convention collective.

Jerry Dias

Message de Terry McKimm, président de la section locale 100

C'hers confrères et consœurs, au nom du comité de négociation de la section locale 100, j'aimerais vous remercier pour votre soutien pendant tout le processus de négociation collective. Le comité est fier de cette entente et croit qu'elle aborde les principales questions que les membres ont indiquées comme étant importantes pour eux dans les sondages sur la négociation tenus à l'échelle nationale. Les trois principales demandes des membres portaient sur les salaires, les avantages sociaux et les congés de maladie. À cet égard, nous avons une structure

salariale plus élevée comparativement à tous les autres syndicats qui ont conclu des ententes jusqu'à maintenant avec le CN. Avec un solide gain de 11 % pendant la durée du contrat, nos mécaniciens et électriciens gagneront 42,36 \$ l'heure pour les heures normales et 63,54 \$ pour les heures supplémentaires au cours de la dernière année. Nous avons réalisé des gains importants dans le domaine des soins de santé complémentaires en ajoutant les



suite à la page 2...

FAITS SAILLANTS



Taux salariaux de la section locale 100

CLASSIFICATIONS	ACTUEL	2019	2020	2021	2022
Chef d'équipe	38.66	39.63	40.62	41.84	43.10
Métiers	38.01	38.96	39.93	41.13	42.36
Grutier	34.55	35.41	36.30	37.39	38.51
Aide	30.69	31.46	32.25	33.21	34.21

Message du président de la section locale 100 (suite de la page 1)

soins de chiropraxie, la massothérapie, l'ostéopathie, la naturopathie, les services psychologiques et psychothérapeutiques, ainsi que les appareils auditifs pour enfants. Nous avons réalisé des gains importants au chapitre de l'invalidité de courte durée, faisant passer le maximum hebdomadaire de 720 \$ à 810 \$ d'ici la fin de la convention collective. La limite annuelle maximale des frais dentaires passera de 1 825 \$ à 1 975 \$ à la fin du contrat et une augmentation de 50 % a été obtenue pour l'orthodontie. De nouvelles primes pour l'indemnité de vie dans le Nord ont été négociées ainsi qu'une indemnité de disponibilité pour affectation secondaire lorsqu'une travailleuse ou un travailleur est sur appel. Pour la première fois depuis des décennies, des gains ont été réalisés dans l'assurance vie de base et l'assurance vie facultative. Pour la première fois de l'histoire de la convention collective 12, nos membres vont recevoir trois jours de congé de maladie payés. Ces améliorations, ainsi que de nombreuses autres dans d'autres domaines, font de ce contrat le plus lucratif

jamais négocié, et je vous exhorte à voter en faveur de cette entente. J'aimerais remercier Jerry Dias et le syndicat national pour leur soutien. Le représentant national Bruce Snow et la représentante nationale Myriam Germain ont travaillé sans relâche avec nous depuis le début jusqu'à la toute fin. Le confrère Scott Doherty, adjoint au président, a fait preuve d'une patience remarquable, d'intégrité et de leadership lors des derniers jours des négociations. En dernier lieu, j'aimerais remercier le comité de négociation de la section locale 100. Cette entente n'aurait pu être conclue sans la force, la solidarité et l'engagement du comité. En terminant, j'aimerais dire que cet accord ouvre la voie pour l'avenir et que les nombreux nouveaux avantages qui en découleront seront mis à profit pendant des années à venir. Je vous recommande fortement d'appuyer cette entente et de voter en sa faveur.

En toute solidarité,

Terry McKimm

Président, section locale 100 d'Unifor

FAITS SAILLANTS

AUGMENTATIONS SALARIALES

- 2,5 % en 2018-2019
- 2,5 % en 2019-2020
- 3 % en 2020-2021
- 3 % en 2021-2022

Avantages sociaux

- Ajout des soins d'un chiropraticien, d'un psychologue, d'un psychothérapeute, d'un massothérapeute, d'un ostéopathe, d'un naturopathe et coordination des prestations pour les couples mariés travaillant au CN.
- Augmentation des avantages pour soins dentaires afin de couvrir le barème des frais provincial chaque année, et augmentation des prestations annuelles maximales : 1825 \$ à 1875 \$ en 2019, 1875 \$ à 1925 \$ en 2020, 1925 \$ à 1950 \$ en 2021 et 1950 \$ à 1975 \$ en 2022. Augmentation de 50 % de l'assurance pour soins d'orthodontie.

Hausse de l'assurance-vie de base

- À compter du premier jour du mois suivant la ratification, le montant de l'assurance-vie de base augmentera de 50 000 \$ à 51 000 \$.

- À partir du 1er janvier 2020, une augmentation de 51 000 \$ à 52 000 \$ sera appliquée.
- À partir du 1er janvier 2021, une augmentation de 52 000 \$ à 53 000 \$ sera appliquée.
- À partir du 1er janvier 2022, une augmentation de 53 000 \$ à 54 000 \$ sera appliquée.

Invalidité de courte durée

- À compter du premier jour du mois suivant la ratification, l'indemnité maximale hebdomadaire pour une invalidité de courte durée augmentera de 720 \$ à 750 \$ pour les nouvelles demandes.
- À compter du 1er janvier 2020, l'indemnité maximale augmentera à 770 \$ pour les nouvelles demandes.
- À compter du 1er janvier 2021, l'indemnité maximale augmentera à 790 \$ pour les nouvelles demandes.
- À compter du 1er janvier 2022, l'indemnité maximale augmentera à 810 \$ pour les nouvelles demandes.

Lunettes

- Plus besoin de changer d'ordonnance pour recevoir de nouvelles lunettes

Ajout de la possibilité de combiner les soins dentaires et l'assurance-maladie complémentaire pour les couples travaillant au CN

Congés de maladie

- **NOUVEAU** Trois jours de congé de maladie payés par année.

Autres faits saillants

- Un registre des heures supplémentaires sera fourni quotidiennement au syndicat afin d'assurer une répartition équitable.
- 40 \$ par semaine en guise d'indemnité de disponibilité rémunérée pour les employés réguliers et inscrits sur la liste de réserve qui occupent des postes secondaires en vertu des articles 6 et 8.
- Retrait des personnes qui occupent des postes cadres ou non-syndiqués de niveau 1,2,3 et 4.
- Allocation de vie dans le Nord de 500 \$ par mois pour Hornepayne et Fort St. John, CB.
- Allocation de déplacement de 250 \$ pour chaque aller simple au Campus du CN pour les apprentis qui voyagent pendant leurs jours de repos.
- Processus de résolution de l'impartition ajouté à l'article 51.

Formation des apprentis

- Nouveau comité-conjoint syndical-patronal syndical-patronal pour établir une meilleure formation à l'intention des apprentis.